

2017-12-157-DAP

nomenclature: 3.6.3

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2017

OBJET: CONVENTION AVEC LE SYDEC POUR LE PASSAGE D'UNE CANALISATION SUR LE DOMAINE PRIVÉ DE LA VILLE POUR L'ALIMENTATION BASSE TENSION ÉLECTRIQUE DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le sept décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. HERVELIN, M. GONZALES, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme PICAT, Mme MOUNIER, M. COUTIER, M. GARANS M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme MONTAUCET, M. ROBLES

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme DUFAU	procuration à	Mme DUPRE
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
Mme BISBAU	procuration à	Mme MONTAUCET
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

ABSENTS EXCUSÉS:

M. CLAVERIE

ABSENTS

Mme DELAVENNE, M. POULAERT

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. PERRET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 23

24 au point n° 2017-12-147-DR/FIN (Arrivée de M. ROBLES)

Nombre de pouvoirs: 5

6 au point n° 2017-12-147-DR/FIN (Arrivée de M. ROBLES)

Nombre de votants : 28

30 au point n° 2017-12-147-DR/FIN (Arrivée de M. ROBLES)



2017-12-157-DAP - CONVENTION AVEC LE SYDEC POUR LE PASSAGE D'UNE CANALISATION SUR LE DOMAINE PRIVÉ DE LA VILLE POUR L'ALIMENTATION BASSE TENSION ÉLECTRIQUE DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Dans le cadre de la réhabilitation du Centre Technique Municipal, il est nécessaire de passer une convention avec le SYndicat d'Équipement des Communes des Landes (SYDEC). Cette convention a pour objet de formaliser les droits et les obligations de chacune des parties dans le cadre du passage sur les parcelles AL 200 et 376 du domaine privé de la ville, d'une canalisation pour l'alimentation basse tension électrique du CTM, 14 rue de la Grande Baye.

L'opération consiste en l'établissement dans une bande de 3 mètres de large d'une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 60 mètres ainsi que ses accessoires.

Le SYDEC transférera l'ensemble de ses droits au titre de la présente convention, une fois l'ouvrage réceptionné et mis en exploitation, à ENEDIS (ERDF) concessionnaire et exploitant du réseau public d'énergie électrique.

Monsieur le Maire présente le projet de convention à intervenir avec le SYDEC pour réaliser cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant le projet de convention entre le SYDEC et la Ville de Tarnos,

DELIBERE

APPROUVE la convention avec le SYDEC pour le passage sur les parcelles AL 200 et 376 du domaine privé de la ville, d'une canalisation pour l'alimentation basse tension électrique du nouveau Centre Technique Municipal. Cette convention est conclue à titre gratuit et pour la durée des ouvrages. Elle prend effet à compter de sa signature par les parties.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention.

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 8 décembre 2017

Le Maire

